



Obligation alimentaire, vente en indivision

Par **AZURE53_old**, le **04/10/2007** à **13:27**

BONJOUR, rnvoici mon probleme : rnrnj ai 19 ans rnil y a 5 ans mon papa est décédé, et laissant ma mère et 4 enfants, 3 étaient majeurs et moi la seule mineur rnrnquelque temps après le décès mes trois frères et sœurs ont dû aller chez le notaire signer des papiers selon lesquels ils donnaient l'usufruit à ma mère du coup elle possède 13/16ème de la maison. rnn ayant pas fait de donation entre époux, ils ont confirmé selon les propos du notaire que de son vivant mon père souhaitait donner l'héritage à ma mère. rnrnrnaujourd'hui je vis encore sous le même toit que ma mère mais nos relations sont devenues insupportables, elle ne s'occupe plus de moi. rnrnj ai du trouver un travail en plus de mes études pour subvenir à mes besoins (self scolaire 100 euros/mois, voiture pour aller au travail, assurance, vêtements, carburant) rnrnje touche environ 350 euros par mois et je dois me débrouiller rnrnotre relation se limite à la collocation ! rnrnelle a décidé de vendre la maison, comment cela va-t-il se passer ? rnrnsachant que mes 2 sœurs sont pour (évidemment ce qu'elles voient c'est l'argent que cela va leur rapporter pour le reste elles s'en fichent !) moi et mon frère sommes contre rnrnla vente peut-elle être faite tout de même sans notre accord ? il me semble que la loi dit qu'il faut que tout le monde soit ok pour vendre, mais la loi dit également que nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision rnbref je n'y comprend rien ! rnrnmon frère s'est renseigné auprès de son assurance protection judiciaire, on lui a répondu qu'il pouvait refuser de vendre, que cela irait au tribunal et que la maison serait certainement vendue mais que ça prendrait beaucoup de temps et que le risque c'est de devoir vendre la maison moins chère que lors d'une vente à l'amiable pourquoi ? pouvez-vous m'expliquer ? rnrnpar ailleurs j'ai entendu parler de l'obligation alimentaire, comment l'obtenir ? sachant que ma mère a de petits revenus ... environ 900/1000 euros par mois, par contre mes grands-parents sont aisés, peuvent-ils être contraints à m'aider à subvenir à mes besoins ? rnrnsi la maison est vendue je devrais trouver un appartement j'aurais je droit à des aides ? si oui ou dois-je me renseigner ? rnl assistante sociale m'a dit que la seule solution était le placement en foyer des jeunes travailleurs, est-ce vrai ? rnrnmerci de m'avoir lu, rnj espère obtenir de votre part un peu d'aide et

de conseils car je suis vraiment tres démoralisée ...